

## Marine Le Pen précise son positionnement sur l'avortement.

Article rédigé par *Michel Janva*, le 13 septembre 2016

[Source : Salon Beige]

En marge de l'émission "Vie politique", Marine Le Pen répondait sur facebook aux questions des téléspectateurs. Voici ce qu'elle répond à une question sur **le droit des femmes** :

*Quelle est la position du FN quant au droit des femmes ?*

**"Le Front national n'a jamais eu dans son programme l'intention de revenir sur le droit à l'avortement.** Mais il faut mettre en place des politiques qui permettent aux jeunes filles d'avoir d'autres choix : un accès prioritaire à un logement, des allocations qui permettent de garder l'enfant."

Dont acte. On a bien compris désormais le **positionnement prudent de Marine Le Pen** résumé dans cet interview donné à un journal polonais en 2015 et très intéressant d'ailleurs sur plusieurs points (euthanasie, avortement). Toutefois, **pourquoi Marine Le Pen ne reconnaît-elle pas que le programme du FN a évolué sur ce point précis** comme le montrent clairement les extraits des différents programmes antérieurs du FN ci-dessous :

*Défendre les Français (Premier programme du FN - 1973) :*

« Nous voulons que les Français soient responsables de leur vie personnelle. En toute hypothèse, il s'agit d'une agression physiologique qui, même si elle est pratiquée dans les meilleures conditions médicales, laisse le plus souvent des séquelles morales ou corporelles. **Nous désapprouvons l'avortement légal libre.** Par contre, il serait souhaitable d'aménager la législation actuelle en confiant à une commission médico-sociale le soin de se prononcer sur les cas possibles de l'interruption de la grossesse ».

*Pour la France (livre programme de 1985 - page 133) :*

**"L'Etat finance la mort. Il le fait doublement** : d'abord, en remboursant l'avortement, ensuite en apportant des moyens de financement considérables aux associations malthusiennes comme le Planning familial qui donne une mauvaise image de la vie, de la naissance (...) De même, l'Etat n'a pas à organiser ni à payer la mort : c'est pourquoi **le Front National propose l'abrogation de la loi Veil du 17 janvier 1975** et, a fortiori, la prise en charge de l'avortement par la sécurité sociale."

*Passeport pour la Victoire (1988) :*

IVG (...) : « **L'avortement a contribué à la diminution des naissances et à la décadence de notre pays** (...). Michel de Rostolan, député du Front national – RN de l'Essone, co-président avec Christine Boutin, député UDF des Yvelines, et Hector Rolland, député RPR de l'Allier, du groupe d'étude pour l'accueil de la vie, a déposé **plusieurs propositions de loi favorables à la vie et visant à supprimer le remboursement de l'avortement** ».

*Pour un avenir Français (2002) :*

« Il découle du principe précédemment posé que **l'avortement, mettant en cause un tiers, l'enfant à naître, ne peut être tenu pour légitime** ; quant à la Nation, elle doit pourvoir à sa continuité dans le temps. Allant donc contre le Bien commun de notre pays, **les lois sur l'IVG seront abrogées** ».